Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation : 20/01/2026 **Date d'affichage :** 20/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 11

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, BOUGEOT Frédéric, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, DESMIDT Yves

Secrétaire de séance : Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_026-DE

N° B_DEL_2026_026

Objet **Solidarité**

CLIC de l'Ille et Illet - cotisation et subvention 2026

L'Association CLIC de l'Ille et de l'Illet a pour but de participer à toute action contribuant à développer et à améliorer l'accueil, l'information, la prise en compte, le soutien et le suivi des personnes âgées et handicapées.

Les missions du CLIC s'exercent sur un territoire identique au territoire d'intervention du CDAS de Saint Aubin d'Aubigné. Depuis 2019, le CLIC de l'Ille et de l'Illet intervient sur un territoire composé de 2 EPCI représentant 23 communes :
- 19 communes de la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné,
- 4 communes de Rennes Métropole : Saint-Grégoire, Betton, Chevaigné et Saint-Sulpice-La-Forêt

Monsieur le Président de l'association expose les deux demandes formulées par l'association :
- Cotisation (0,40 € par habitant) = 0,40 x 38971= 15 588 €
- Subvention de fonctionnement (loyer+location/achat imprimante) = 2 000 €

Monsieur le Président propose de valider la cotisation 2026 d'un montant de 15 588 € et la demande de subvention 2026 d'un montant total de 2 000 €.

Vu les statuts de la Communautés de Communes,

Vu la demande de subvention formulée par l'association CLIC Ille et Illet dont le siège social est situé à Saint Aubin d'Aubigné,1 place du Marché,et dont l'objet est l'information, l'écoute, le conseil et l'orientation des personnes âgées et des personnes handicapées et leur entourage.

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et instituant le Contrat d'Engagement Républicain.

Vu la loi du 24.04.2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu l'attestation signée le 15.12.2025 de l'association par laquelle elle souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 1,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE le montant de la cotisation à l'association Clic de l'Ille et de l'Illet à hauteur de 15 588 € pour l'année 2026,

VALIDE le montant de la subvention à l'association Clic de l'Ille et de l'Illet à hauteur de 2 000 € au titre de l'année 2026,

PRÉCISE que la subvention et la cotisation sont conditionnées au respect par l'association des obligations juridiques auxquelles elle s'est engagée au titre du contrat d'engagement républicain.

PRÉCISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2026 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieure à la réalité des besoins de l'association, le "trop-versé" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de Fougères.

PRÉCISE que le versement de la subvention et de la cotisation se feront en une seule fois après la demande du bénéficiaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_026-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 18/03/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame JOUCAN Isabelle

Le Président,
Claude Jaouen

